

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 18 janvier 2022, à 18 heures, via la plateforme ZOOM et à huis clos en raison de l'arrêté ministériel numéro 2020-074, en date du 2 octobre 2020, en plus d'être enregistrée suivant les règles de l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et un lien pour accéder à cet enregistrement sera publié sur le site internet de la MRC. Cette séance est sous la présidence de monsieur Gaétan Vachon, maire de la Ville de Sainte-Marie et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, où les maires suivants étaient présents :

Yvon Asselin Municipalité de Sainte-Hénédine Jean Audet Municipalité de Frampton Patricia Drouin Municipalité de Vallée-Jonction

Olivier Dumais Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

Francis Gagné Municipalité de Saint-Bernard

Luce Lacroix, représentante Ville de Sainte-Marie
Carl Marcoux Municipalité de Saint-Elzéar
Clément Marcoux Municipalité de Scott

Claude Perreault Municipalité de Sainte-Marguerite
Carole Santerre Municipalité de Saints-Anges
Réal Turgeon Municipalité de Saint-Isidore

Formant le corps complet de ce conseil.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mario Caron et la directrice des finances, madame Marie-Pier Gignac, sont également présents.

Résolution numéro 16416-01-2022

Objet : Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - Lancement de l'appel de projets 2022

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a reçu la confirmation de l'accord de partenariat pour le Fonds régions et ruralité (FRR) pour l'année financière 2022;

ATTENDU que la MRC doit affecter une part du FRR à la mobilisation des communautés et au soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

ATTENDU que les priorités d'intervention adoptées en 2021 seront reconduites pour l'appel de projets 2022;

Priorités d'intervention	Orientations
1- Occupation et aménagement du territoire	1.1 Entreprendre la révision du Schéma d'aménagement en débutant par les thèmes identifiés comme étant prioritaires
	1.2 Identifier des pistes de solutions innovantes et durables pour soutenir la croissance des municipalités et répondre aux besoins des citoyens tout en respectant le cadre légal
	1.3 Amorcer l'élaboration d'un plan de mobilité et de transport pour l'ensemble du territoire (pédestre, cyclable, routier, collectif, ferroviaire)
2- Offre de service de la MRC	2.1 Analyser les besoins communs et identifier les opportunités de collaborations intermunicipales pour optimiser l'ensemble des ressources
	2.2 Établir des mécanismes de communication entre les municipalités et la MRC afin d'être mieux informés des projets à venir et en cours de réalisation de part et d'autre
3- Développement local, territorial et régional	3.1 Appuyer les projets structurants qui améliorent la qualité du milieu de vie et qui répondent aux différents besoins des communautés locales
	3.2 À l'aide du volet 3 du Fonds régions et ruralité, définir collectivement notre « Signature innovation » qui permettra le développement de créneaux distinctifs pour la MRC et l'ensemble des municipalités
	3.3 Amorcer une réflexion sur ce qui nous définit culturellement et territorialement et voir le potentiel de développement
	3.4 Améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens
4- Gouvernance et gestion organisationnelle	4.1 Établir clairement les rôles et responsabilités des niveaux politique et administratif de la MRC
	4.2 Évaluer les aspects techniques des séances de conseil pouvant être améliorés et proposer au conseil des pistes de solutions
	4.3 Impliquer les directions municipales dans la réflexion des projets concernant leur organisation
5- Développement touristique	5.1 Soutenir la promotion du développement touristique de la Nouvelle-Beauce
6- Promotion et soutien à l'entrepreneuriat	6.1 Soutenir la promotion du développement économique de la Nouvelle-Beauce et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise
et à l'entreprise	

ATTENDU qu'un appel de projets sera lancé le lundi 7 février 2022;

et secrétaire-trésorier

ATTENDU que les promoteurs auront jusqu'au 31 mars 2022 pour déposer leur projet;

ATTENDU que ces projets feront l'objet d'une analyse par le comité technique d'analyse de projets et que celui-ci déposera ses recommandations au conseil des maires du 17 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Carl Marcoux, appuyé par monsieur Claude Perreault et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce adopte la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022, les priorités d'intervention 2022 ainsi que le calendrier d'appel de projets proposé.

(Signé)	(Signé)	
Mario Caron, OMA Directeur général et secrétaire-trésorier	Gaétan Vachon Préfet	
Copie certifiée conforme, ce 20 janvier 2022.		
- Jano Com		
Mario Caron, OMA Directeur général		